

Promorgins

1875 Morgins

Champéry, le 11 juin 2024

**Multi Pass 2024**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres de Promorgins,

Nous accusons réception de votre courrier du 12 mai dernier concernant l'élément cité en objet et c'est non sans une certaine déception que nous avons pris connaissance de cette correspondance. Bien que nous comprenions votre frustration, nous regrettons votre manque de confiance envers les décisions prises par notre société, pourtant seule entité dans ce domaine en mesure de juger quelles actions mener pour défendre ses intérêts et assurer sa santé financière.

Aussi, permettez-nous de nuancer certains de vos propos, et de clarifier certains points qui semblent vous faire défaut :

- Les taxes touristiques ne jouent aucun rôle dans la politique tarifaire des remontées mécaniques puisque ces dites taxes font l'objet d'une politique concertée entre les milieux liés au tourisme et les collectivités publiques (communes, canton, ...).
- Contrairement aux idées reçues, le principe de gratuité sur les remontées mécaniques avec le Multi Pass n'est pas appliqué partout en France, et ce depuis plusieurs années déjà (à l'image du télésiège de la Pointe de Nyon à Morzine).
- Les réalités économiques ne sont pas les mêmes entre les opérateurs des remontées mécaniques de Suisse et de France. Il est indispensable de rappeler que nous collaborons depuis 60 ans avec nos partenaires français des Portes du Soleil, pour la plus grande satisfaction de nos clients qui peuvent ainsi bénéficier de l'exotisme d'évoluer sur deux pays, tout en profitant de la diversité des pistes/chemins de l'un des plus grands domaines du monde. Cette collaboration transfrontalière ne se fait pas sans inconvénient : le produit Portes du Soleil (qu'il s'agisse d'un forfait de ski, de VTT

ou du Multi Pass) est identique et proposé à des conditions tarifaires calquées sur le benchmark français (majorité territoriale oblige), alors que les contraintes financières sont bien différentes entre les deux pays, et ne peuvent en aucun cas être comparées (conditions et charges salariales des collaborateurs, énergie et frais de fonctionnement, vigueur du franc suisse, etc.).

- Le Multi Pass a certes fait doubler la fréquentation de nos installations en été mais nos recettes, elles, n'ont pas augmenté. Les résidents secondaires ne sont pas les seuls bénéficiaires du Multi Pass puisque les hôtes en séjour dans la destination peuvent eux aussi l'obtenir gratuitement. Les recettes du Multi Pass se limitent donc aux ventes effectuées auprès des pendulaires et habitants, ce qui représente un très (trop) faible revenu. Cela étant, nous ne vous communiquerons pas d'éléments statistiques ou financiers, ces données internes n'ayant pas lieu d'être justifiées, ni partagées.
- L'offre à CHF 30.-, qui donne accès à la gratuité sur la télécabine et le téléphérique pendant toute leur période respective d'ouverture estivale, reste extrêmement généreuse grâce à l'intervention de Région Dents du Midi SA et des trois Communes de la Vallée puisqu'elles consentent à combler une partie d'un éventuel déficit. L'augmentation des charges d'énergie coûte 1 million de plus par année à notre société et ces deux porteurs d'importance que sont la télécabine et le téléphérique ne sont dès lors plus rentables en été aux conditions qui étaient en vigueur jusqu'alors (indépendamment de la mesure à CHF 30.-, qui ne suffit pas à couvrir nos charges d'exploitation). Un effort a tout de même été consenti de notre part puisque les télésièges (Crosets et Mossettes) restent inclus dans le Multi Pass.
- À titre de comparaison, nous vous communiquons certains prix appliqués dans d'autres destinations, basés sur un aller-retour pour un adulte :
  - Grimentz/Weisshorn ou Zinal/Weisshorn : CHF 36.-
  - Moléson : CHF 35.-
  - Engelberg/Titlis : CHF 108.- (avec l'entrée à la grotte du glacier)

Nous comptons parmi les téléphériques et les télécabines les moins chers de Suisse avec des tarifs, à dimension égale, qui se situent 25% en-deçà de ceux appliqués à Verbier, et qui sont 50 à 60% inférieurs à Zermatt. Plus globalement, nous proposons des tarifs qui se situent historiquement entre 20 et 30% en-dessous des prix pratiqués par des domaines skiables d'importance identique en Suisse.

- À la remarque que *les résidents secondaires de Morgins ont été lésés durant l'été 2023* en raison du démantèlement du télésiège de la Foilleuse : souvenez-vous que sans notre intervention en 2017, Télé-Morgins et son domaine auraient été mis en faillite, avec les conséquences que cela aurait eu sur les investissements immobiliers notamment. À l'inverse, la réalisation de la télécabine a dopé les prix de l'immobilier à Morgins.
- Portes du Soleil Suisse SA verse seulement 1% de son chiffre d'affaires en dividende. Les éventuelles marges bénéficiaires sont intégralement réinvesties pour le confort des usagers ainsi que dans l'amélioration de la qualité des pistes et des installations. L'ensemble de ces mesures d'investissement ont un prix souvent ignoré de nos clients, bien qu'ils en soient les principaux bénéficiaires. En outre, nos réalisations servent vos propres intérêts puisqu'elles impactent de

manière positive la valeur immobilière de vos biens. Comprenez également que les investissements réalisés doivent pouvoir se financer : pour ne citer qu'un exemple, 20 millions viennent d'être injectés dans la construction de la nouvelle télécabine de Morgins et d'autres grands projets viendront encore optimiser l'attractivité et le confort du versant suisse des Portes du Soleil, selon notre planification stratégique, de manière progressive et dès que nos fonds propres nous le permettront, avec notamment :

- La sécurisation de l'enneigement sur le secteur de Champoussin – Morgins (Foilleuse – Pointe de l'Au – Bochasses) pour assurer, entre autres, une liaison stratégique du domaine avec de la neige de culture
- La création d'une installation majeure ente le bas de la station de Champoussin et le sommet de la Pointe de l'Au pour optimiser la liaison entre Champoussin et les Crosets
- La réalisation d'un « Peak to Peak » reliant le Corbeau à la Foilleuse, pour éviter aux skieurs de devoir prendre le bus entre les deux départs de remontées mécaniques
- Le renouvellement de plusieurs installations sur le domaine

Nous ne détaillerons pas davantage les raisons qui ont mené Portes du Soleil Suisse SA à cette décision, le sujet étant bien plus complexe qu'il n'y paraît. Nous croyons en ce que nous faisons, l'assumons pleinement, et entreprenons tout ce qui est en notre pouvoir pour influencer positivement sur le développement de la région, au même titre que notre statut de société privée nous contraints à prendre des mesures d'adaptations si la situation l'exige.

Nous nous efforçons sans cesse de répondre aux attentes de nos clients, en restant au plus proche de leurs préoccupations, tout en appliquant la marge tarifaire la plus étroite possible. Nos charges de fonctionnement ne sont pas compressibles sans que cela mette en péril les critères prioritaires à nos yeux, que sont la santé financière de notre société et la qualité de nos prestations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous présentons nos meilleures salutations.

Enrique Caballero  
Président du conseil d'administration



Pascal Bergero  
Directeur



**Copie aux Communes de Champéry, Val-d'Illicz et Troistorrents**